

LE PRESIDENT DU CONSEIL, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;

VU le Décret N°33/PR du 25 Janvier 1964, portant formation
du Gouvernement,

D É C R Ê T E :

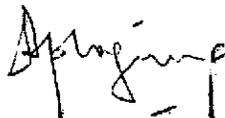
Article 1er - Pour compter du 17 Juillet 1965, Mr François APLOGAN,
Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan, est chargé
de l'intérim du Ministre des Travaux Publics, Transports, Postes et
Télécommunications, pendant l'absence de Mr Morbi LASSISSI.

Article 2 - Le présent décret sera enregistré et publié au Journal
Officiel de la République du Dahomey.-

Fait à COTONOU, le 17 Juillet 1965

par le Président du Conseil
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Finances, des Affaires
Economiques et du Plan,



F. APLOGAN



J. AHOMADEGBE-TOMETIN

Ampliations :

PR 4
PC 6
MFAEP 2
MTP..... 2
AND 4
SGG 4
JORD 1